

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 27/06/2007
Publication : 29/06/2007

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



N° CG 2007/IV-7c/10
Séance du 22 JUIN 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
du Conseil Général

DM1 2007

COLLEGE AU CINEMA

Le Conseil Général,

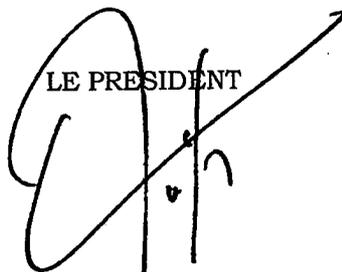
- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5è/09 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence du Président du Conseil Général,
- VU les avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine du 23 mai 2007 et des Commissions réunies du 19 juin 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le principe de la reconduction de sa participation à l'opération "Collège au Cinéma" dans le Haut-Rhin pour l'année scolaire 2007/2008, selon les modalités précisées au rapport ;
- Confirme, dans ce cadre, la prise en charge du prix du billet à hauteur de 2,50 € par élève, hors frais de déplacement ;
- Prend acte qu'à raison de 7 200 élèves maximum, le coût du dispositif "Collège au Cinéma" n'excèdera pas 54 000 € (2,50 € par séance x 3 par an x 7 200 élèves).

Adopté

.....voix contre
.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER